

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GRUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

**AGRO-INDUSTRIE -
FILIERE COLA**



CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63

E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan

Tél. : (225) 27 20 25 88 61

E-mail : gcpnd2022@gmail.com

AGRO-INDUSTRIE — FILIERE COLA

DESCRIPTION DU SECTEUR

La Côte d'Ivoire produit annuellement plus de 260 000 tonnes de noix fraîches de cola dans un système de production dominé par la cueillette.

La quasi-totalité des noix provient de l'espèce Cola Nitida dont les variétés les plus connues sont la noix de cola blanche ordinaire (couleur ivoire) et la noix de cola rouge.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

La Côte d'Ivoire se présente comme le principal producteur mondial de la graine du colatier, devant le Nigeria. La production de 260 000 T commercialisée en 2017 a permis de générer un chiffre d'affaires de 150 milliards FCFA.

Le prix moyen bord champ avoisine 500 FCFA/kg. Le rendement en début de plantation est estimé à 3 - 3,5 T et croît avec l'âge de la plantation.

Au niveau local, la commercialisation des noix de cola se fait par les petits commerçants qui achètent aux planteurs qui possèdent quelques arbres proches des villages, ou au milieu de leurs plantations. Les noix sont conditionnées dans des paniers et conservées. La consommation locale varie de 50 000 tonnes à 54 400 tonnes. La commercialisation extérieure (200 000 T) est assurée par les commerçants grossistes qui exportent vers le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso, le Niger le Burkina Faso, le Tchad, la France, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite qui constituent les principaux marchés. Les superficies varient entre 2 et 7 hectares. La plus grande plantation localisée à Bécédi s'étale sur 50 hectares.

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Création d'unités de production de boissons gazeuses et énergisante.
- Création d'unités de production pharmaceutique pour des produits spécifiques notamment, diurétiques, anti oxydants et aphrodisiaques.
- Création d'unités de fabrication de colorants.
- Développement de la filière par l'intensification et l'extension des capacités de production actuelle.

INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro-Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

QUELQUES PROJETS :

- Construction de magasins de stockage de cacao à Abidjan et à San Pedro.
- Extension de l'usine de broyage de SEWEKE.
- Développement d'une zone économique spéciale de transformation du cacao, notamment la création d'un hub de broyage et d'export au niveau de San Pedro avec une capacité de 400-650K tonne/an ;
- Projets de construction des centrales à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa

PRIVÉS :

- Création d'une unité de broyage de cacao à Soubré
- Mise en place d'une unité de broyage du cacao à San Pedro.
- Création d'une chocolaterie à San Pedro



Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW.

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24

LES RÉGIONS CONCERNÉES

La production de cola se concentre dans les régions suivantes :

- Régions des Lagunes : Sikensi, Agneby-Tiassa, Azaguié, Agboville, Indénié, Abengourou et Bettié.
- Sud-Comoé : Maféré et Bianouan.
- Bas Sassandra : San-Pédro.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques.

La filière Cola est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements

2. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé.

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôts.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- « INTERCOLA » : Interprofession de la Filière Cola de Côte d'Ivoire a été reconnu par décret n° 2018-716 du 12 septembre 2018
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Agence Nationale d'Appui au Développement Rural : www.anader.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles : www.firca.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci